

Résolutions du Conseil des Délégués

(adoptées le 22 octobre 1986)

1

Composition de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix

Le Conseil des Délégués,

ayant pris note du rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix sur ses activités depuis le Conseil des Délégués de 1985,

1. *remercie* la Commission de ses travaux et des propositions qu'elle a faites sur sa composition,
2. *approuve* la nouvelle composition de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix qui comprend désormais les membres suivants:
 - les Sociétés nationales de République démocratique allemande, Australie, Bénin, Brésil, Colombie, Egypte, Ethiopie, France, Indonésie, Jordanie, Mauritanie et République arabe du Yémen,
 - les Sociétés nationales organisatrices des deux Conférences mondiales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix en qualité de membres *ex officio*, soit les Sociétés de Croix-Rouge de Yougoslavie et de Suède (cette dernière en alternance avec la Croix-Rouge de Finlande),
 - le CICR, la Ligue, l'Institut Henry-Dunant.

2

Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix

Le Conseil des Délégués,

ayant adopté le projet de résolution sur le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix,

transmet ce projet pour adoption à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.¹

3

Le Mouvement en tant que facteur de paix

Le Conseil des Délégués,

rappelant les résolutions XXIII (1963), 4 (1979), 1, 2 et 3 (1983) des Conseils des Délégués ainsi que les *Lignes directrices fondamentales* adoptées lors de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix (Aaland et Stockholm, 1984),

tenant compte de la résolution 2 adoptée par la session ordinaire du Comité régional interaméricain de la Croix-Rouge (CORI) qui s'est tenue dans la ville de Panama du 26 au 28 juin 1986,

considérant que ladite résolution a désigné une commission spéciale composée des présidents des Sociétés de la Croix-Rouge d'Amérique centrale et présidée par le président du CORI, chargée de soumettre à la XIII^e Conférence interaméricaine un rapport et des propositions d'activités destinées à donner, dans cette région du monde, un nouvel élan à la paix conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement,

1. *demande* que soit soutenue et encouragée ladite résolution renforçant le mandat confié à la commission créée lors de la session du CORI tenue à Panama,

¹ Voir résolution XXVI, p. 388.

2. *apprécie grandement* tous apports et suggestions éventuels de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge et des Sociétés nationales sœurs à cette commission,

3. *prie instamment* les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'apporter la collaboration qui s'impose pour que celui-ci soit un véritable facteur de paix dans la région d'Amérique centrale,

4. *transmet* la présente résolution pour information à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

4

Année internationale de la paix 1986

Le Conseil des Délégués,

ayant adopté le projet de résolution sur l'Année internationale de la paix 1986,

transmet ce projet pour adoption à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.¹

5

Développement des activités de l'Institut Henry-Dunant

Le Conseil des Délégués,

conscient du rôle important que joue l'Institut Henry-Dunant depuis sa fondation *et appréciant* les services qu'il a rendus à l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

¹ Voir résolution XXVII, p. 389.

ayant pris connaissance du rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant depuis la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

1. *exprime sa gratitude* pour les résultats positifs auxquels l'Institut Henry-Dunant est parvenu pendant la période écoulée,

2. *encourage* l'Institut Henry-Dunant à :

- a) poursuivre son action au service du Mouvement dans les domaines de la recherche, de la formation et des publications,
- b) appuyer comme par le passé l'action du CICR et de la Ligue dans le domaine de la diffusion des principes et idéaux du Mouvement,
- c) renforcer sa contribution aux efforts de diffusion du droit international humanitaire,
- d) poursuivre le programme d'études du développement, dont l'objectif est d'évaluer l'impact et la qualité des activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de renforcer l'activité des Sociétés nationales,
- e) élargir ses contacts avec les Sociétés nationales et les milieux universitaires, en mettant à leur disposition un centre de documentation sur le droit international humanitaire et le Mouvement,

3. *encourage* les Sociétés nationales à contribuer aux activités de l'Institut :

- a) en lui proposant des sujets de recherche de caractère humanitaire dont la réalisation et la publication seraient utiles à leurs activités,
- b) en facilitant la venue à l'Institut de stagiaires afin d'assurer une formation plus approfondie des cadres des Sociétés nationales, notamment dans le domaine des activités internationales du Mouvement et du droit international humanitaire,
- c) en mettant à sa disposition, dans la mesure du possible, du personnel qualifié pouvant participer à la réalisation de certaines tâches spécifiques de l'Institut,
- d) en l'assistant dans l'organisation de séminaires sur la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, le droit international humanitaire et d'autres sujets spécifiques, destinés à leurs membres ou à d'autres personnes n'appartenant pas au Mouvement,
- e) en l'aidant à produire et à diffuser ses publications et en lui fournissant du matériel utile pour son centre de documentation,

4. *invite* le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales à fournir à l'Institut les moyens nécessaires à la poursuite et au développement de ses activités et à la mise en œuvre de projets spécifiques.

6

Approbation des comptes

Le Conseil des Délégués

approuve les comptes du Fonds de la Médaille Florence Nightingale, du Fonds Augusta et du Fonds de l'Impératrice Shôken, tels qu'ils ont été présentés.

7

Lieu et date du prochain Conseil des Délégués

Le Conseil des Délégués

décide de se réunir en 1987 aux mêmes lieu et date que la prochaine session de l'Assemblée générale de la Ligue.
